

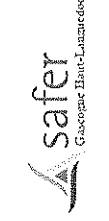
Transmission-Reprise des exploitations agricoles en Pyrénées Cathares

DOSSIER DE PRESSE

Un accompagnement sur-mesure proposé aux cédants agricoles de + 50 ans

Vendredi 9 Mars 2018 – 17h

Communauté de Communes du Pays d'Olmes



Contexte global

En 2012, une étude a permis d'identifier les grands enjeux agricoles sur le territoire des Pyrénées Cathares. Cette étude avait trois objectifs :

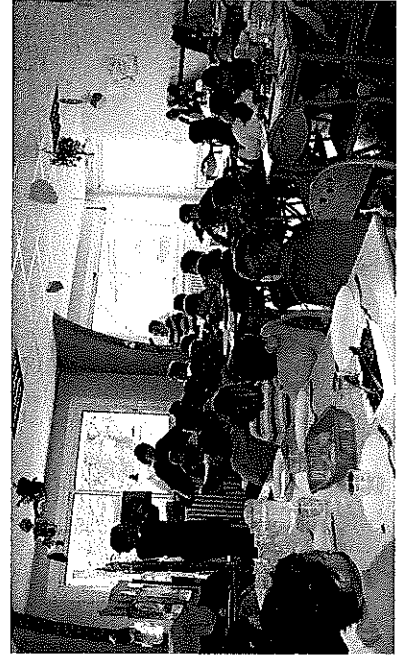
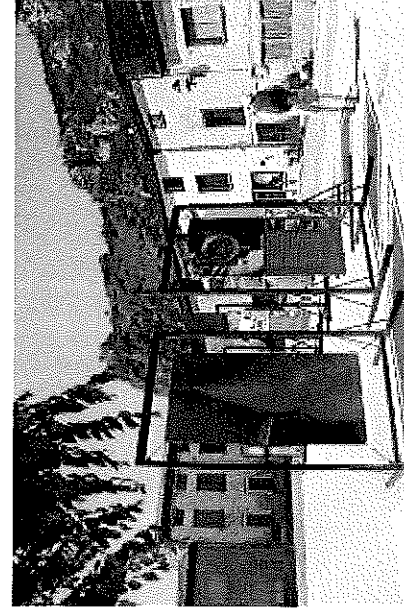
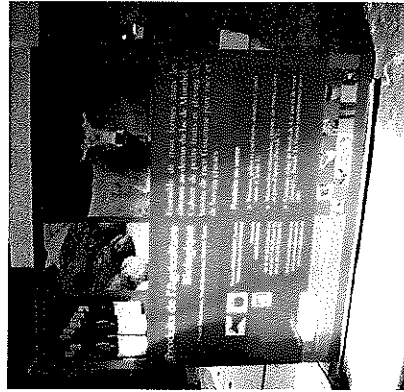
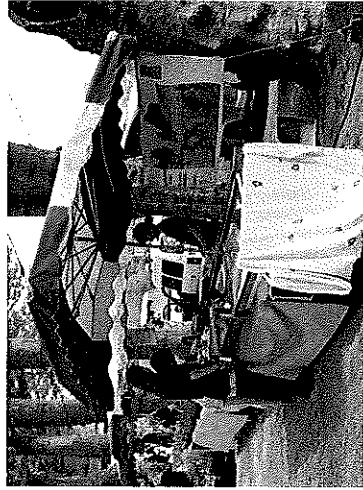
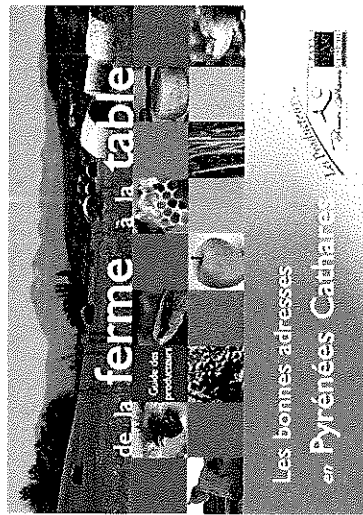
1. Renforcer la connaissance sur la situation et les perspectives agricoles du territoire
2. Mobiliser les acteurs du territoire afin de maintenir l'agriculture sur notre territoire
3. Établir un programme d'actions pour maintenir l'agriculture en Pyrénées Cathares

Ainsi, les élus des Communautés de Communes du Pays d'Olmes et Pays de Mirepoix ont mis en œuvre un plan d'actions pour renforcer les filières alimentaires de proximité, qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- **Un volet « communication, aide à la commercialisation »** : Développement de supports de communication pour valoriser les productions locales auprès des habitants du territoire et ainsi avoir une meilleure visibilité de l'économie territoriale (Guide des producteurs, site internet, routes des producteurs, etc.).
- **Un volet « restauration collective et sensibilisation aux produits de qualité »** : Structuration d'une démarche par une activité d'insertion afin de créer une cuisine centrale territoriale alimentée par des produits de proximité et une pépinière en maraîchage.

• **Un volet « transmission-reprise des exploitations agricoles »** : Afin de pallier à la problématique de transmission-reprise des exploitations (+52% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans), le territoire souhaite accompagner les chefs d'exploitations dans leur projet de cessation d'activité en leur proposant des conseils sur-mesure.

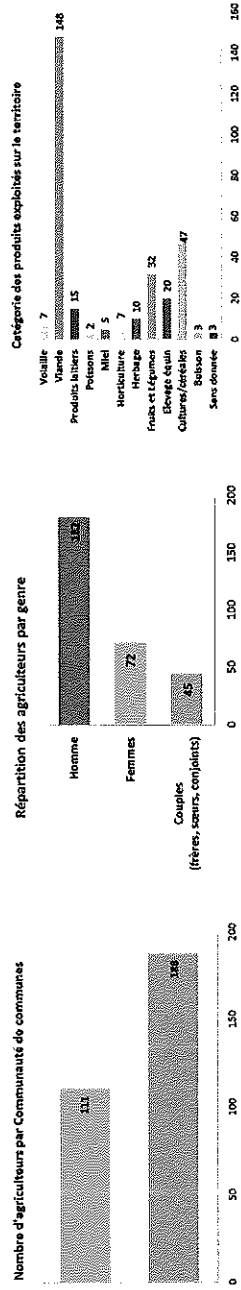
- **Un volet « environnement et biodiversité »** : Au-delà de ce qui a été entrepris sur la vallée du Douctouyre depuis 2 ans, le territoire souhaite engager de nouveaux diagnostics sur la biodiversité en Pyrénées Cathares et proposer un nouveau PAEC au Ministère de l'Agriculture et ainsi élargir le champ d'actions des MAEC sur le territoire.



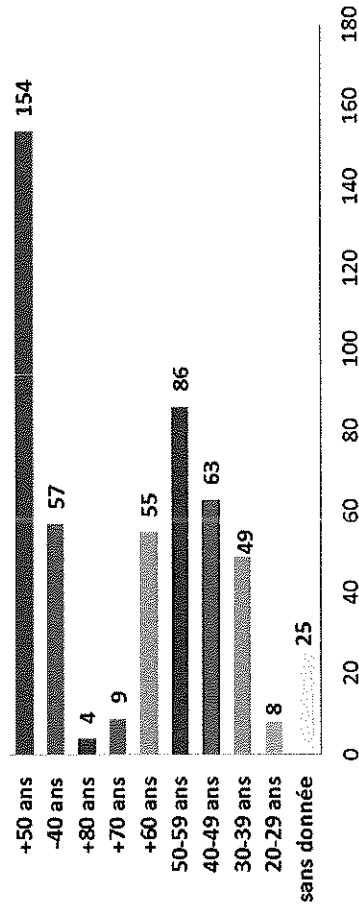
Etc.

Quelques chiffres

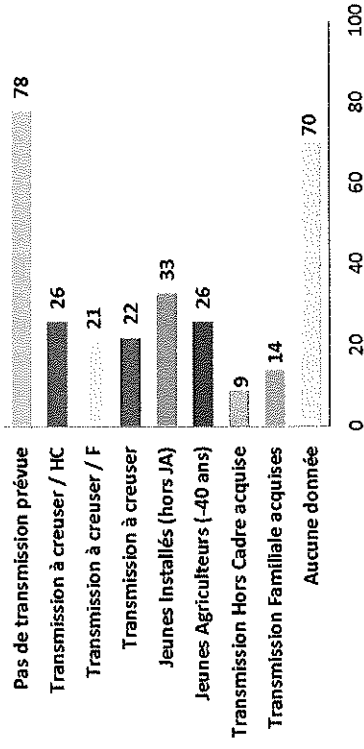
Un diagnostic, en 2016, réalisé avec la Chambre d'Agriculture, a permis d'établir des statistiques concernant les 299 agriculteurs du territoire et notamment sur la problématique de la transmission-reprise des exploitations agricoles.



Nombre d'agriculteurs selon l'âge du chef d'exploitation



Type de transmission selon l'exploitation



52% d'agriculteurs ont +50 ans - 19% d'agriculteurs ont -40 ans

23% d'agriculteurs ne savent pas quelle transmission est possible pour l'avenir de leur exploitation (familiale ou hors-cadre)

Les données « Transmission-reprise » nous montrent une réelle problématique pour l'avenir économique de notre territoire agricole.

La transmission-reprise en Pyrénées Cathares

Les élus des deux Communautés de Communes ont souhaité dorénavant s'impliquer sur cette thématique afin de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, et d'accompagner les cédants potentiels dans le parcours difficile de cessation d'activité et de transmission de leur exploitation qu'elle soit dans le cadre familial ou hors cadre familial.

C'est pourquoi les élus de deux Communautés de Communes ont proposé et obtenu le financement pour un accompagnement « sur-mesure » des cédants potentiels qui se déroule en plusieurs phases :

- **Inventaire des cédants potentiels âgés de plus de 50 ans avec tous les élus et les partenaires.**
- **Premières réunions d'information d'agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture le 29 Novembre et 6 Décembre 2017 dernier.**
- **Définition des conditions d'accompagnement et le contenu du « chèque-conseil » avec les partenaires.**
- **Etablissement d'une convention entre chaque prestataire, cédants et les deux Communautés de Communes.**
- **Communication auprès des cédants potentiels sur cette opération de « chèques-conseils ».**
- **09 Mars 2018 : Conférence de presse pour lancer l'opération « chèques-conseils ».**
- **Remise des « chèques-conseils » aux cédants potentiels en fonction de leurs besoins.**
- **Réalisation des interventions auprès des cédants par les « spécialistes » accrédités.**
- **Bilan d'étape régulier et bilan global chaque année et à l'issue des 4 années d'intervention.**

Les conditions d'attribution des chèques conseils à un cédant

Les bénéficiaires des « chèques-conseils » sont les exploitants agricoles :

- Agés de 50 ans ou plus
- Habitant sur le territoire des Pyrénées Cathares
- Ayant l'intention de cesser définitivement toute activité agricole
- Ayant le projet de transmettre leur exploitation agricole selon les conditions suivantes : Cession à un jeune agriculteur hors cadre familial ou dans le cadre familial, pour une installation ou un confortement d'installation, aidé ou non, à l'exclusion de tout agrandissement. L'objectif des Communautés de Communes étant de conserver le maximum d'actifs agricoles sur notre territoire.
- Chaque candidature sera analysée au cas par cas et sera soumise pour avis et agrément à un comité de suivi « transmission-reprise », qui pourra s'appuyer sur les élus locaux et les professionnels agricoles.